NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

La grève du gaz à Roubaix

LA SOLUTION DU CONFLIT SEMBLE PROCHAINE — DESIGNATION D'UNE COMMISSION MIXTE

La proposition soumise à le direction de « la Société Roubaisienne d'Eclairage » par les délégués du personnel en grève, MM. Dhont, secrétaire du « Syndicat métallurgique ouvrier », et Monteux, secrétaire de « la Fédération nationale ouvrière de l'éclairage », et tendant à l'établissement d'une Commission mixte, a été dans la soirée de jeudi, définitivement acceptée par les parties en présence.

Cependant la composition de cette Commission diffère sensiblement de celle qu'avait tout d'abord proposée les délégués ouvriers et que nous exposions dans notre numéro du 7 courant.

D'un commun accord, il a été décidé que la Commission mixte comprendra : trois délégués de le « Société Roubaisienne d'éclairage », un autre désigné par la Municipalité le secrétaire de l'organisation syndicale ouvrière ; enfin, le secrétaire de « la Fédération nationale de l'éclairage », mais ce dernier seulement comme conseil, avec voix consultative.

Un dernier point restait à préciser : La « Société d'éclairage » demandait la désignation, par la Commission mixte, d'un arbitre pris au Conseil d'Etat ; les délégués ouvriers eussent voulu que, dans l'acceptation de ce conciliateur, ses bons offices ne soient exigés qu'uniquement pour les points où se maintiendraient des divergences de vues. A l'heure actuelle, cette question secondaire n'a pas été tranchée.

UNE PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION MIXTE

Dès vendredi, à 14 heures, la Commission mixte constituée dans les conditions ci-dessus énoncées, a siégé à l'Hôtel de Ville. M. le maire J.-H. Lobez, désigné par ses collègues pour représenter la Municipalité dans la Commission, a présidé cette première séance qui, nous l'espérons, contribuera puissamment à satisfaisner le conflit actuel et pour le plus grand bien du public roubaisien, tout comme de la société d'éclairage et son personnel.

Le plus grande courtoisie a présidé aux rapports des membres de la Commission, en ce premier contact, et nous sommes heureux d'annoncer que d'importantes concessions réciproques ont déjà été consenties. La discussion se poursuivra sujourd'hui samedi, et nous l'espérons, se terminera heureusement.

LA DISTRIBUTION DU GAZ

La « Société roubaisienne » nous a déclaré que comme hier, elle sera, aujourd'hui samedi, en mesure de distribuer le gaz en ville, de 9 h. à 11 h. et l'après-midi, depuis 14 heures jusqu'au dimanche matin à 9 h.

Les Maux d'Estomac

sont guéris par le traitement de la Grande Chartreuse. La boîte 0 fr. 60, par poste 0 fr. 75, chez Mlles Assolquion, herboristes de la classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 20.36. 1660

LILLE

Il y a trop d'apaches à Lille

On sait avec quelle méthode et quelle adresse M. Poiret, le distingué chef de la sûreté, pourchasse les individus louches qui pullulent, encore une fois, en notre cité. Mais ce policier émérite dispose de moyens trop réduits et surtout du personnel nécessaire pour mener à bien la tâche qu'il s'est imposée. Néanmoins, et nous devons l'en féliciter, ces jours derniers, il parvint à arrêter quatre Belges, dont l'un était expulsé, et qui étaient venus à Lille pour faire flirter des gogos en de passionnantes parties « bonneteau ».

Vendredi matin, il fit opérer l'arrestation d'un Allemand, un sieur Maurice Mann, 26 ans, né à Dittendorf, dont les moyens d'existence lui paraissent bien vagues. Cet individu, qui portait sur lui des papiers d'identité belges, n'en travaillait pas, en effet, et, après enquête, il paraîtrait même qu'il se livrait en nos murs à la traite des blanches. Il a donc été déféré au Parquet, où il aura à s'expliquer. Voilà qui est bien.

La valeur n'attend pas le nombre des années

Hier après-midi, vers quatre heures, les agents de sûreté Sapin et Becquart, de passage rue St-Gabriel, surprenaient deux gamins, les jeunes Richard Dancelemester, 15 ans, et Auguste Ducatillon, 16 ans, sirotant une bouteille de bière dans la voiture de livraison de la Brasserie de Coq-Hardi, en stationnement à la hauteur de l'Avenue des Lilas. A la vue des policiers, les deux jeunes gredins prirent le fait dans la direction du Marché de Fives, mais ils furent rapidement rejoints, alors qu'ils s'engageaient dans le rue de la Chaude-Rivière. Conduits au poste de police du 3e arrondissement, ils y furent interrogés, sur-le-champ, par M. Saint-Raymond, commissaire.

Pressés de questions par le magistrat, l'un d'eux, Auguste Ducatillon, ne tarda pas à avouer tous les méfaits qu'il avait sur la conscience. On sait aussi que ce mauvais garnement, en compagnie de gamins de son âge, dont il indique les noms et adresses, et qui, par conséquent, seront arrêtés ces jours, pénétra, par effraction, dans un clapier appartenant à M. Lagache, chauffeur à Hellemmes, où il déroba divers outils de jardinage et objets ménagers, et que, quelques jours plus tard, il s'introduisit, à l'aide d'une échelle, dans une baraque en planches située au Champ d'aviation de Roubaix, pour y subtiliser des tuyaux en étain et des roues de vélo qu'il revendit à un brocanteur du quartier Saint-Sauveur.

Ce cambrioleur en herbe, on le sait, ne chômait pas et tirait du fruit de ses exploits un subsistance quotidienne, car, on s'en étonnera peut-être, il n'avait ni profession, ni domicile. Couchant à la belle étoile, il recherchait les « coups à faire », selon sa propre expression, et pour ce, il disposait d'ailleurs d'une trousse complète de cambrioleur à savoir : limes, feusse-clefs, tournevis et pince-monseigneur, qui lui découverte dans le doublure de son pardessus dépenaillé.

Après cet interrogatoire, M. Saint-Raymond fit enfermer les deux précoces « monsieur-le-vol » ; dès qu'il aura enquêté sur leur passé, qui bien que proche n'en est pas moins louche, il les fera déférer au Parquet, où ils seront jugés par le Tribunal d'Enfants, de création récente, on le sait.

La Grève des peintres

Nous avons reçu du Syndicat ouvrier une lettre dans laquelle les grévistes peintres et vitriers se déclarent satisfaits de la levée du lock-out patronal.

Après avoir blâmé l'attitude des leurs camarades, les grévistes ne déclarent prêts à continuer la lutte jusqu'à solution loyoralle à leurs intérêts en ce qui concerne l'augmentation des salaires.

UN CHEVAL EVENTRE

M. Théophile Everaert, boucher, rue du Pré-Catelan, à La Madeleine, passait rue de Lille, à Lambersart, lorsqu'arrivé à la hauteur de la rue du Bois, le cheval qu'il conduisait, effrayé par les appels de trompe d'une automobile, vint, par suite d'un brusque écart, se jeter sur un car X qui arrivait.

Un choc violent eut lieu et l'un des brancards de la voiture s'étant brisé vint s'enfoncer dans les flancs du malheureux cheval qui expira bientôt, sur le bord du chemin, dans le fossé, où le choc l'avait projeté.

En Passant à Paris, Visitez la

"GRANDE MAISON DE BLANC"

6, Boulevard des Capucines.

Groupement des sous-officiers de réserve et de territoriale

Nous rappelons que la deuxième conférence pratique faite aux Sous-Officiers de Réserve et de Territoriale aura lieu dimanche prochain 10 mai, à dix heures, réunion près du Grand Stand (Champ de Mars).

Le sujet traité sera : « Les Mitrailleuses, leur emploi, leur tactique ».

Les sections de mitrailleuses du 43e régiment d'infanterie, sous les ordres de M. le lieutenant Debussy, exécuteront divers exercices et un théme de manœuvres.

L'empressement des grades de réserve et de territoriale à assister à la première conférence faite par M. le lieutenant de la Forest-Divonne, du 43e, qui traite avec grande compétence : « Les travaux de campagne », montre bien la nécessité de ces cours d'instruction et l'esprit patriotique qui anime les sous-officiers de complément de l'arrondissement de Lille.

M. le commandant Tupinich, directeur des Cours, a eu conquérir de suite la sympathie des auditeurs, par son accueil sympathique, sa parole éloquente et ses connaissances militaires approfondies.

Nous rappelons que tous les sous-officiers de réserve et de territoriale de l'arrondissement de Lille sont invités à ces conférences, faites pour faciliter leur tâche pendant les périodes d'instruction ou en cas de mobilisation.

Se présenter avec le livret militaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Honoré, président, 6, rue Fénelon, à Saint-André ou à M. Mercier, secrétaire, 150, boulevard de la Liberté, à Lille.

L'Aide Enfantine des cantons de Lille

Nous avons annoncé récemment la naissance de cette œuvre post-scolaire, exclusivement féminine, destinée à protéger les écoles maternelles publiques et à favoriser leur recrutement, remplaçant ainsi près d'elles les Amicales d'Anciennes Elèves, qui ne peuvent naturellement pas exister pour les tout petits.

La nouvelle Société, due à l'initiative des dames déléguées cantonales, est dès maintenant assurée d'un succès complet. Plus de deux cents adhésions sont parvenues au Comité provisoire, d'autres, plus nombreuses encore, sont attendues.

Mme Lyon, dont notre ville connaît le grand cœur, a accepté la présidence d'honneur. Mlle Lempereur, directrice du Lycée, Fénelon et Mlle Dugardin, directrice de l'Ecole Supérieure Jean Macé, sont vice-présidentes d'honneur. Mme Pottier est présidente ; Mme Leien et Mlle M. Charles, vice-présidentes ; Mmes Boulanger et Lempereur, secrétaires ; Mme Roger, trésorière ; Mmes Arnold et Collier, économes. Un bureau ainsi composé ne peut que conduire l'Aide Enfantine vers de brillantes destinées.

L'assemblée générale constitutive sera convoquée pour le 14 mai courant. Les personnes qui n'ont pas encore donné leur adhésion, sont priées de l'envoyer de suite à Mme Boulanger, 1, Parvis Saint-Michel, à Lille, afin que la convocation pour l'assemblée puisse leur parvenir.

Les dames et demoiselles sont sociétaires actives ; les hommes sont membres honoraires. La cotisation n'est que de 3 fr. par an. Il est bien entendu que des cotisations plus importantes ou bien des dons en argent ou en nature, seront accueillis avec reconnaissance.

Conseil de Guerre

Séance du 8 Mai 1914

Jules-Albert-Arthur Lesschaeve, soldat de 2e classe, au 43e régiment d'infanterie : Désertion à l'étranger, avec emport d'effets, deux ans de prison, défenseur : Me Masure. — **Félix Legrand**, jeune soldat de la classe 1912, recrutement de Béthune, insoumission, six mois de prison, défenseur : Me Masure. — **Drapier Charles**, soldat de 2e classe, 72e régiment d'infanterie : Désertion à l'étranger avec emport d'effets, désertion antérieure, trois ans de prison, défenseur : Me Mazure. — **Jules Vanstrain**, soldat de 2e classe, 39e régiment d'infanterie : Désertion à l'étranger, avec emports d'effets, 8 mois de prison (sursis), défenseur : Me Dubout. — **Raymond-Théodore Aumonier**, soldat de 2e classe, 39e régiment d'infanterie : Désertion à l'intérieur, 3 mois de prison (sursis), défenseur : Me Dubart. — **Alphonse-Louis-Florentin Darcy**, 2e canonn. conducteur, 15e régiment d'artillerie : Désertion à l'étranger, 3 mois de prison (sursis), défenseur : Me Théry. — **Eugène Rousseau**, soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie : Vol militaire, un an de prison (sursis), défenseur : Me Imbert. — **Fortuné-Jean-Baptiste**, jeune soldat de la classe 1913, recrutement de Béthune : Insoumission, trois mois de prison (sursis), défenseur : Me Wallaert. — **Alfred-Joseph Delarue**, soldat réservisté de 2e classe, 110e régiment d'infanterie : Première désertion à l'étranger avec emporte d'effets, deuxième désertion à l'étranger, avec emport d'effets, six mois de prison, défenseur : Me Wallaert. — **Louis Doom**, jeune soldat de la classe 1913, recrutement de Dunkerque : Insoumission, trois mois de prison, défenseur : Me Wallaert.

Exposition Internationale de Lyon

Le Bulletin Municipal publie ce matin le rapport relatif au prix des entrées à l'Exposition, le prix de l'entrée est fixé à un franc. Des cartes d'abonnement sont cependant mises en vente au prix de 25 francs. Il sera également créé des billets de famille à tarif dégressif donnant droit à l'entrée permanente à l'Exposition. Ces billets sont spécialement réservés aux membres d'une même famille : le père, la mère et leurs enfants âgés de moins de 21 ans. Ils ne sont délivrés que pour un minimum de trois personnes, la première personne paiera l'abonnement de 25 francs, la seconde 20 francs, la troisième 15 francs, et les autres 10 francs. Ces billets sont délivrés sur demande spéciale adressée à M. le Maire de Lyon par le chef de famille, sur une formule établie à cet effet. Il sera également mis en vente des carnets de 11 billets au prix de dix francs. Un avis ultérieur fera connaître à quelle date les demandes devront être adressées au Maire pour obtenir les abonnements et carnets.

L'Exposition sera desservie par une installation téléphonique dernier cri ; elle comportera notamment un multiple à batterie centrale tel qu'il est employé dans les bureaux centraux modernes.

Le bureau central de cette installation, qui desservira tous les exposants qui désireront avoir le téléphone dans leurs stands, sera placé à l'entrée du Grand Hall.

UN BEBE NAIT AU POSTE

Vers huit heures, jeudi soir, Mme Alexandrine Monbiet, fleuve, âgée de 22 ans, fut prise, pendant qu'elle se rendait à la Maternité, de violentes douleurs. Conduite au poste de 4e arrondissement, elle mit en monde un gros garçon. La mère et l'enfant, qui se portent bien, ont été transportés à l'hôpital de la Charité.

LES OBSEQUES D'UN AGENT

Vendredi matin ont eu lieu les funérailles de l'agent de 3e classe Léon Bouriez, attaché depuis trois ans à la brigade centrale, et décédé subitement, mardi, d'une embolie. Le corps du défunt a été conduit à la gare pour être dirigé sur Lietres (Pas-de-Calais), où doit avoir lieu l'inhumation.

Montbazon (Indre-et-Loire), 28 Juin 1913. Je suis très satisfait des Pilules Dubouchet ; l'action dépurative est réelle. P. Brunet. (Sig. lég.). 1963

SOUS UNE AUTOMOBILE

Un jeune écolier, Pierre Carrez, âgé de 9 ans, descendait, vendredi matin, vers huit heures, d'un car H, à l'angle des rues Nationale et Solférino, quand il fut happé, en traversant la chaussée, par l'automobile 867-D-7, conduite par M. X..., étudiant à la Faculté de Médecine. Le garçonnet fut relevé par des témoins de l'accident et transporté dans une pharmacie voisine. Il y reçut les soins d'un docteur qui constata des contusions multiples à la face et au thorax, et une fracture de la cuisse droite.

M. X..., qui, paraît-il, était en faute, car il tenait la gauche de la chaussée, annonça la nouvelle de l'accident au père de l'écolier, pharmacien, route de Béthune.

Le petit blessé a été reconduit à son domicile.

RENVERSEE PAR UN VELO

Mme Leruil-Denis, épicière, place de la Bâtiture, traversait, vers 3 heures 45, la rue Nationale, à hauteur du numéro 92, quand elle fut heurtée et renversée par le jeune cycliste Bruyninck, âgé de 16 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, et employé au service d'une agence de la rue de Paris.

Mme Leruil a reçu une contusion près de l'œil droit.

Pour maigrir

sans danger, traitement végétal incomparable 2 fr. 50 la boîte, par poste 2 fr. 75, chez Mlles Assolquion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Tél. 20.36. 1660

VICTOR, IL FAUT PURGER

La police a procédé à l'arrestation du nommé Victor Crasse, marchand de sable, chemin des Alouettes, qui fut condamné dernièrement à un mois de prison pour vol.

CONCOURS DE DESSIN INDUSTRIEL DE MECANIQUE

La Société Industrielle du Nord de la France organise son concours annuel de dessin industriel, qui aura lieu le dimanche 7 juin, de 8 heures à 12 heures et demie.

Ce concours comprend quatre sections : section A, réservée aux élèves ingénieurs des écoles techniques de la région du Nord ; section B, concernant les jeunes gens de 16 à 24 ans, pouvant justifier d'un séjour d'un moins une année comme dessinateurs dans un établissement industriel ; section C, réservée aux élèves des écoles professionnelles, écoles pratiques d'industrie, primaires supérieures et académiques de la région du Nord, et section D, concernant les mécaniciens (ouvriers et apprentis), pouvant justifier de l'exercice habituel de cette profession.

Des médailles et prix en espèces seront décernés aux lauréats.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er juin et la programme est envoyé franco sur demande adressée au secrétariat de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

EXAMENS D'ETUDES TEXTILES

Les examens d'études textiles, organisés par la Société Industrielle du Nord de la France, qui ont lieu ordinairement en novembre, se feront cette année en juin.

Les candidats peuvent se présenter, pour la filature (lin, coton ou laine), ou pour le tissage (examen préliminaire, toile et linge de table, articles de Roubaix ou ameublements et tapis).

Le dernier délai pour se faire inscrire est fixé au 1er juin.

Le programme est envoyé franco sur demande adressée au secrétariat de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

ROUBAIX

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 10 MAI

Scrutin de Ballottage

M. le Maire nous prie d'annoncer que le Bureau des Elections sera ouvert le dimanche 10 mai courant, pendant toute la durée du scrutin de ballottage, c'est-à-dire de huit heures à 18 heures.

Les électeurs du canton de Roubaix-Ouest qui, pour un motif quelconque, ne seraient pas en possession de leur carte électorale, pourront le réclamer au dit bureau, sur la présentation d'une pièce officielle justifiant de leur identité.

APRES UN DEVORCE

Fortement ému, dès que l'approchement a, dimanche, commencé, quelque dire, entièrement, il quitta, après divorce, sans épouse, Pierre Cabrard, demeurant rue Hachin, 14.

Or, cette nuit à profit Mme de celle qui était sa femme. Six vitres son domicile par escalade et avec brise-vitre, s'emparant d'un certain nombre d'objets appartenant à Pierre Cabrard.

Six, mis-contre-dépravation, a causé les faits qui lui étaient reprochés ; il a été incarcéré, vendredi soir, à la maison d'arrêt de Lille.

UN RAT D'ATELIER

L'un des ouvriers de la teinturerie-Dégraissage, rue Saint-Maurice, 23, Adolphe Vandenbogaerde, domicilié rue des Longues-Haies, 134, a été surpris, à la nuitée, subtilisant d'un coupon de laine de cotton, valant 9 fr. 50, qu'il s'était enroulé autour du corps.

Vandenbogaerde a été mis sous un chef d'arrestation par M. le commissaire de police Reuzen ; il sera déféré au Parquet.

MORT SOUDAINE

M. Joseph Tellier, 75 ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, cour Reusel, 5, se sentit indisposé en sortant de son domicile. Le vieillard eut à peine la force de franchir le seuil du cabaret tenu par Mme veuve Prouvost, au 95 de la même rue, au force duquel il se trouvait ; il s'affaissa, assistéé enfin et expira.

Le docteur Dispa, appelé immédiatement, ne put que constater le décès dû à une congestion cérébrale et fit reconduire le corps du défunt à son domicile.

LA GREVE DES MENUISIERS EST TERMINEE

Les charpentiers et menuisiers qui étaient en grève depuis une dizaine de jours, ont décidé de reprendre le travail, ce matin, ayant obtenu satisfaction.

Ils demandaient, entre autres revendications, une augmentation de salaire de cinq centimes à l'heure et l'uniformité des tarifs.

Avis très important

La Société Roubaisienne d'Eclairage recommande instamment à ses abonnés l'usage très attentif des appareils à gaz et des robinets. L'emploi du gaz étant encore très irréguliers, des interruptions peuvent se produire avec des conséquences graves en cas d'imprudence ou d'inattention. Il est donc de leur propre intérêt que tous les consommateurs de gaz ferment les robinets des appareils après usage et surtout les compteurs avant de se coucher.

FETES DU CENTRE

Rues Pellart et du Collège, Fort Mulhier

Le Comité provisoire, assisté d'un grand nombre de délégués, commerçants et particuliers du secteur, a tenu réunion le jeudi 7, au Café du Sans-Souci, 68, rue du Collège. M. Paul Doumt, le sympathique président de la Fédération des Comités de fêtes de Roubaix, assistait également à cette réunion. Cette-ci avait pour but le vote définitif du Comité et l'adoption définitive du programme des fêtes des 5, 6 et 7 septembre prochain. Furent nommés de ce Comité : MM. C. Charbonnelle, président ; Mouchelin, L. Fouin, vice-présidents ; Schiettecatte, trésorier ; Routland, secrétaire ; L. Malisse, secrétaire-adjoint. Membres : MM. Verroryse, Tentinck, Gressien, Vanschoorisse, Declercq, Vergeylen, Reynaert. Délégués à la Fédération : MM. Carbonnelle, Mouchelin, Fouin, Routland, Schiettecatte. Il fut décidé en principe d'organiser pour le dimanche 6 et lundi 7 septembre, un grand festival international de pompiers avec tir à la cible chinoise, puis fête de bulles, ascension aérostatique, bals populaires, cortège de la Lumière, etc., etc.

D'importantes attractions seront encore ajoutées à ce programme sommaire, mais nous ne pouvons à ce jour les mentionner à cause que nous sommes en pourparlers pour les obtenir. L'assemblée refaite le programme établi par le Comité, attendu que celui-ci n'avait en qu'un but : la prospérité du commerce local. Il espère qu'un accueil favorable sera réservé au collecteur, qui passera au domicile des commerçants et particuliers, recueillir leur obole si minime soit-elle.

Echos des Sociétés

Amicale des Arts (S.A.G.)

Dimanche 10 mai, de 15 à 17 heures, au Stand du Tir national, poule mensuelle de tir à longue portée.

Présence indispensable des équipiers jeunes-adultes, désignés pour représenter l'Amicale au concours d'Arras.

Entraînement du tir en vitesse.

Société du Secours mutuel « Les Anciens Militaires de Roubaix et environs »

Dimanche 10 courant, de 10 heures 1/2 à midi, recette mensuelle, inscription de nouveaux adhérents, au local, 64, rue de Lannoy.

Cercle Orphéonique « Les XI » de Roubaix

Dimanche 10 mai, à 11 heures, répétition générale.

Le Tir Régional (S.A.G. 2854), rue Pauvrée 28, Roubaix

Dimanche prochain 10 mai, de 9 à 12 heures et de 15 à 18 heures, 2e séance du concours annuel de tir qui comprend des catégories spéciales pour sociétaires et des catégories publiques. Nombreux prix en espèces et objets de valeur.

Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des Associations d'Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix

Samedi 9 mai. — Rassemblement à vingt heures, au siège de l'Ecole, de la compagnie d'adultes. — Exercice à la baïonnette sous la direction de l'adjudant Baisac, de l'Ecole Normale de Joinville-le-Pont.

Dimanche 10 mai. — Rassemblement à 7 heures très précises, au siège de l'Ecole, des trois compagnies (adultes, pupilles post-scolaires et pupilles scolaires).

Constitution définitive de l'Ecole. — Directeur : Lieutenant Schiller. — Médecin-aide-major de 2e classe : Docteur Castel. — Section cycliste : instructeur Fremaux (20 élèves). Tambours et clairons (35 élèves). Instructeurs Creton et Simnoeve. — Compagnie de Pupilles scolaires (110 élèves). Sous-lieutenant Delerue. — 1re section : Instructeur : Bulgrave ; 2e, id. Lesaisse ; 3e, id. Verwaerde ; 4e, id. Leguche. — Compagnie de Pupilles post-scolaires (110 élèves). Sous-lieutenant Surel. 1re section : Instructeur : A. Descamptenière ; 2e, id. Pouthieu ; 3e, id. Catrix ; 4e, Montagne.

Compagnie d'adultes (140 élèves). Sous-lieutenant Quesnaux. 1re section : Instructeur : Mahouine ; 2e, id. Vandewiele ; 3e id. Jansonne ; 4e, Duchet. — En serre-files : 1re section : Instructeur : O. Décourpotte et 2e section : Fourrier, Depelsenaeker.

Drapeau : Adjudant Lebrun et instructeur : Ch. Castel. — Les élèves formant le garde du drapeau seront désignés, en dehors des chefs d'escouade, parmi les meilleurs tireurs et à la suite d'un concours à l'arme de guerre à 300 mètres, dans les 3 positions réglementaires. Ce concours aura lieu le 24 mai prochain.

TOURCOING

PENDANT QU'ELLE SONNAIT

Mme Dujardin née Saisselin, âgée de 67 ans, demeurant rue du Midi, 3, se trouvait hier soir, dans la rue des Cent-Voies. Elle sonnait à la porte de la maison de N° 37, occupée par M. Vosse. Trois individus dépourvus de cette dame et, brusquement, lui enlevèrent son sac à main qui contenait une dizaine de francs.

L'employé accourut, les trois malandrins prirent la fuite dans la rue de Toulouse.

Mme Dujardin fut légèrement contusionnée qu'elle ne put avertir M. le commissaire de police du 1er arrondissement, qui se trouve à proximité de la rue des Cent-Voies, que quelques instants après.

On se mit, aussitôt à la recherche des agrès individus qui furent perdus jusqu'à la douane de Saint-Louis-Lhom les perdit de vue. On a leur signalement complet. Une enquête est ouverte par M. Pavey, commissaire.

Le sac à main a été retrouvé vide dans une briqueterie de la rue du Moulin-Faston.

TIR NATIONAL DE TOURCOING

Demain dimanche, 2e journée du concours annuel.

Concours gratuit en une série fixe de 10 balles entre les conservants du concours de printemps. Prix unique : Service à liqueurs métal argent offert par M. Charles Lingre.

A l'occasion de la revue de M. le général Fenechel d'Esperey et pendant la journée du 24 mai, aura lieu un concours gratuit en série fixe à 300, 200 et 20 mètres entre tous les membres présents des sociétés ayant assisté à la revue.

Dans chaque catégorie, il sera affecté 5 médailles vermeil, argent et bronze.

Service du 10 mai. — Matin : Borgel et Decleroq. — Soir : Petit et Piat.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE TOURCOING

Opérations du 1er au 8 mai 1914 : 653 versements Fr. 116.326 fr. ; 274 remboursements Fr. 86.727 fr. 58.

Excepté le vendredi et les jours fériés, les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements : le dimanche, de 9 heures à 11 heures et demie ; les autres jours, de dix heures à onze heures et demie.

EPILEPSIE GUERISON CERTAINE par le traitement du Docteur Dupont. Paris 1716

AUTOUR DE LILLE

TEMPLEUVE

Inspection. — M. le capitaine Paul, du 4e chasseurs, passera, demain dimanche 10 mai, dans la matinée, l'inspection de « l'Union Sportive », société de préparation militaire agréée. Nous ne doutons pas que les efforts assidus de l'honorable président, M. Monoré Ducheine, et le travail persévérant des instructeurs, M. le sergent Prum et M. Pouparert, ne leur permettront de présenter à M. l'inspecteur une société vaillante et digne du tour dégré.

ASCQ

Pour les pauvres. — Chaque année on organise à Ascq, pour les pauvres, une grande fête de bienfaisance. La prochaine aura lieu le 24 courant, et comprendra : concert suivi avec 255 fr. du prix, concert par la Musique Municipale et bal public.

HEM

La vaccine. — Séances de vaccination gratuite salle de la Mairie, le 13 mai, de 16 à 17 heures et demie, et de 19 à 20 heures, pour les enfants dans leur 1re ou dans leur 8e année, et les jeunes gens de 20 à 21 ans.

Les familles nombreuses peuvent retirer leur bon d'assistance de mai en mairie.

Etat civil. — Naissances. — Pennel Jean-Baptiste, 8 Bapôtes. — Ruyschaert Louis, au Trie.

Publications de mariages. — Entre : Louis Courrier, entrepreneur à Wattrelos et Eveline Briffaut, sans profession à Hem — Albert Décottignies, tisserand à Hem et Noël Charlotte, femme de ménage à Hem.

CROIX

Amicale Kléber. — Demain dimanche 10 mai, à 9 heures, réunion de toutes les sections et concours de tir à la carabine.

LEERS

Entre gendre et belle-mère. — M. Alphonse Ferraille, 26 ans, briquetier, n'aime pas sa belle-mère et lui signifie violemment. Plainte.

Coup de navette. — Adrien Demettre, 39 ans, tisserand chez Parent et fils, a eu le nez mi-sectrie d'un violent coup de navette. 3 semaines de repos.

La Mairie informe les chefs de famille nombreuses qu'ils doivent passer prendre leur bon d'assistance.

LYS

Grave accident de roulage. — Une lourde voiture, chargée de vinagre, a renversé et écrasé l'ouvrier Alfred Hutebart, de Lys. L'infortuné, dont les jambes sont grièvement blessées, a reçu les soins du docteur Wartel, qui fait des réserves quant aux suites de l'accident.

Un aide-teinturier a les pieds brûlés. — Elie Coulet, 15 ans, aide-teinturier chez Rasson, a reçu de l'eau bouillante sur les pieds, au cours de son travail de teinture. Il subira une assez longue incapacité de travail.

LYS-LEZ-LANNOY

Un homme de peine a la main écrasée. — Raymond Riquewaert, 48 ans, homme de peine à la filature Boutemy, travaillait sur un échafaudage, lorsque, par mégarde, il posa la main sur un ventilateur en marche. L'infortuné la retira aussitôt, mais trop tard ! elle était en partie déchiquetée. Il subira une longue incapacité de travail.

NORD

DOUAI

Les vols. — La police a dressé procès-verbal à la charge d'Irma Coupé, femme Sabey 37 ans, journalière, ayant travaillé dans une cuisine du 76e d'artillerie, actuellement en fuite, qui a commis un vol au préjudice d'une personne qui lui a donné asile, pendant son hospitalité.

Elle a également verbalisé à la charge du frappeur Guilbert, 50 ans, originaire de Flodre, demeurant, 7, rue des Ecoles, qui a été après avoir soustrait un billet de 50 fr. à M. Gensolin, son logeur.

Un accident ? — Jeudi, à 9 heures un quart du soir, le maréchal des logis Bergeret, de la 10e batterie du 41e d'artillerie, qui passait en vélo rue de Sin-le-Noble, aperçut un individu couché sur la voie du tramway, face à l'entrée du cimetière.

Il le tira sur la chaussée au moment de l'arrivée du car électrique dont le chasse-pierres heurta l'inconnu.

Ce dernier, un sieur Edouard Anzey, 62 ans, chef monteur à Anîche, qui se trouvait en état d'ébriété, prétend avoir été tamponné et se plaint de douleurs internes.

Le docteur Rouchez, qui l'a examiné, n'a constaté que des contusions sans gravité.

Vaccination et revaccination. — Le maire de la ville de Douai a l'honneur de rappeler aux habitants qu'aux termes de la loi du 15 février 1902, la vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, la revaccination : au cours de la onzième et de la vingt et unième années.

Il les informe que Messieurs les médecins se tiendront à cet effet à la disposition du public :

1° Les 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 25, 26 et 27 mai, de 5 à 6 heures du soir, rue du Clocher-Saint-Pierre, au Bureau de Bienfaisance.

2° Les 15 et 22 mai, de 4 à 5 heures du soir, à l'école des garçons de Dorignies.

3° Les 7 et 14 mai, de 10 à 12 heures, à l'école des garçons de Frais-Marais.

Il compte sur le bon vouloir de la population pour profiter de ces opérations, à cette fin d'éviter l'application des pénalités prescrites par la loi.

ANICHE

Grave accident. — Il y a quelques jours, un ouvrier mineur, Guillaume François, 57 ans, demeurant à Escaillon, quittait son travail aux mines d'Aniche et s'embauchait comme manœuvre aux mines d'Aniche.

Vendredi, en sa qualité d'ancien mineur, Guillaume fut chargé de faire sauter un bloc de maçonnerie. Il fora un trou de mine, procéda au chargement, mais oublia la dynamite explosa et la malheureux eut le poignet droit enlevé et la figure fort abîmée.

Le malheureux reçut les premiers soins du docteur Morin, qui, d'urgence, l'emmenait en auto à l'Hôtel-Dieu de Douai.

FENAIN

Au voleur. — On a soustrait la nuit, dans la basse-cour de M. Elie Dubois, un coq batailleur valant 40 francs.

BEUVRY-LEZ-ORCHIES

Broyé par une locomotive. — Un cultivateur de la commune, M. Charles Deprez, âgé de 46 ans, qui suivait la ligne de chemin de fer d'Orchies à Somain, a été surpris, renversé et broyé par une locomotive qui regagnait haut-le-pied le dépôt de Somain.

VALENCIENNES

Tirage financier. — Emprunt de 600.000 francs autorisé par décret du 21 mars 1913. Obligations sorties au tirage du 8 mai 1914 :

205	251	298	330	377	378	379	
610	642	749	761	742	739	933	
963	1089	1046	1047	1120	1224	1427	
1356							

Le paiement des intérêts, ainsi que le remboursement des obligations sorties, auront lieu à la recette municipale, à partir du 1er juillet prochain.

La question du Nouvel Hôtel des Postes. — M. le Directeur départemental des Postes, accompagné de M. le Maire, du Président du Tribunal de Commerce, de M. le rapporteur des Postes de Valenciennes, s'est rendu auprès de M. le Maire, pour l'entretenir des résolutions définitives prises par l'administration.

Après une visite à l'emplacement de M. Félix Cocheux, sur place d'Armes, 10, où, jadis, eu ces derniers temps, était à usage de café-concert, casino, salle de cinéma, etc., M. le directeur des Postes a déclaré à M. le Maire que la question était absolument au point et qu'elle se résumait, en ceci : l'administration renonce tout projet d'installation de l'Hôtel des Postes sur Marché-au-Poisson, ou rue Saint-Géry, ou rue de la Wiéwarde, ou rue du Quesnoy. Si la ville veut faire bâtir, entièrement à ses frais, le nouvel Hôtel des Postes sur l'emplacement des immeubles Bugnot, c'est-à-dire sur le quadrilatère formé par la rue de Paris, la rue Saint-Jean, les dépendances de l'église Saint-Géry et le square Watteau, elle l'accepterait et le prendra en location.

Si non, l'administration fera édifier, définitivement à ses frais, sur un terrain lui appartenant, dans le quartier de la Gare, un immeuble à usage de bureau central et, sur l'emplacement de l'immeuble Félix Cocheux, place d'Armes, 10, qu'elle achètera, et qui sera entièrement démoli, elle fera édifier une construction qui sera à usage de bureau auxiliaire, mais de plein exercice.

La population du centre ne sera pas lésée puisque'on effectuera au bureau de la place d'Armes, toutes les opérations qui sont actuellement traitées au bureau de la rue de la Wiéwarde.

L'administration des Postes n'a donné à l'administration municipale qu'un délai de huit jours, pour prendre une décision.

C'est un ultimatum.

Ou un seul bureau aux frais de la ville, ou les deux bureaux de la Gare et de la place d'Armes, aux frais de l'administration des Postes.

Comme le Conseil municipal doit se réunir le mardi 12 mai, l'administration des Postes pourra savoir, dans le délai fixé, la réponse de l'administration municipale.

Maintenant, si l'on se demande ce que va décider le Conseil municipal, la réponse est toute indiquée.

Lorsque, dans un récente réunion, le Conseil municipal a eu à statuer sur l'emplacement des immeubles Bugnot, en référant : et la décision de la Chambre de Commerce ; à la décision de l'Union de Commerce ; aux observations présentées par nombre de commerçants, au sujet de l'esthétique de l'église Saint-Géry et du square Watteau ; de l'intensité de la circulation dans la rue de Paris, de l'encombrement qui se produit continuellement au carrefour des rues de Paris et Saint-Jean, place Saint-Jean et square Watteau, surtout depuis l'électrification des tramways, le Conseil municipal, à l'unanimité, a répondu carrément, non, pour les immeubles Bugnot.

Il ne reste donc plus que la combinaison de la Gare et de la place d'Armes, qui tient l'avantage de ne pas coûter un cent à la ville, alors que la combinaison des immeubles Bugnot lui coûterait les yeux de la tête, et que sans l'avantage de donner satisfaction à toute la population, même aux commerçants du centre.

Le Conseil municipal, qui ne doit d'ailleurs tenir compte des avis exprimés par la Chambre de Commerce et par l'Union du Commerce, et qui ne peut se dérober à cet ultimatum, ne pourra donc que se rallier à la combinaison de la Gare et de la place d'Armes.